



LA TOUR-DE-PEILZ

**LIBRE**

## Interpellation - antennes 5G sur le territoire communal

Ces dernières années, j'ai formulé comme de nombreux autres Boélands une opposition au déploiement des antennes 5G sur notre ville, ceci dans le cadre des mises à l'enquête publiques suivantes :

- Construction d'une nouvelle installation de téléphonie mobile, adaptée aux nouvelles technologies 3G – 4G – 5G pour le compte de Swisscom (Suisse) S.A., Avenue de la Condémine 40 à La Tour-de-Peilz – CAMAC n° 197052
- Modification d'une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile S.A., Avenue des Alpes 101 à La Tour-de-Peilz – CAMAC n° 195402
- Installation d'une nouvelle station de base de téléphonie mobile pour le compte de Salt Mobile S.A., ch. de Vassin 40 à La Tour-de-Peilz – CAMAC n° 177882

Parmi les arguments retenus, je relevais notamment :

- Des risques pour la santé et le respect du principe de précaution et de prévention
- Une atteinte au paysage et à la valeur des parcelles environnantes
- Une non-conformité au projet du nouveau RPGA

Nous avons été informés que la procédure veut qu'une fois l'enquête publique terminée (après un mois), les éventuelles oppositions sont transmises à l'architecte qui doit faire des propositions de réponses à la Municipalité. Ensuite, le SUTP établit un rapport sur lequel la Municipalité décide de lever les oppositions ou de refuser les réponses et par conséquent de ne pas octroyer le permis de construire.

A ce jour, nous restons sans nouvelles des trois mises à l'enquête.

Or, renseignements pris sur les sites internet de l'OFCOM et des trois opérateurs nationaux Swisscom, Salt et Sunrise, nous avons constaté ce qui suit :

- L'OFCOM mentionne 4 antennes 5G (NR) sur le territoire communal (av. Clos d'Aubonne vers Nestlé, vers le giratoire en haut de l'Avenue des Alpes, sur la Grand-Rue vers le bâtiment de Commune, sur la Route de St-Maurice vers le garage de la Riviera) et 3 sont à proximité immédiate sur les communes de Vevey, Blonay-St-Légier et Montreux.
- Swisscom couvre la Suisse à 90% en 5G (débit jusqu'à 1Gbit/s) et La Tour-de-Peilz en fait logiquement partie. Le quartier de la Crausaz, le haut des Bulesse, Crotton et le gymnase sont déjà connectés à la 5G+ (haut débit avec vitesse jusqu'à 2Gbit/s en téléchargement)
- Salt semble également couvrir notre ville par la 5G (débit jusqu'à 800Mbit/s) mais n'est pas présent avec la 5G+ sur la Riviera
- Sunrise est présent avec la 4G+ sur la Riviera sans couverture 5G/5G+

Pour rappel, le gouvernement vaudois avait suspendu en avril 2019 toute délivrance d'autorisation pour de nouvelles antennes 5G tant que la méthodologie de l'Institut fédéral de métrologie (METAS) n'avait pas été contrôlée. Seules les modifications d'antennes dites mineures n'impliquant pas d'augmentation de leur puissance restaient autorisées. Pour des raisons qu'il a jugé adéquates, le Conseil d'Etat a estimé judicieux de lever la suspension des autorisations des nouvelles installations avec effet immédiat au printemps 2021.

Sur la base de ce qui précède, nous nous permettons d'interpeler la Municipalité en la priant de répondre par écrit aux questions suivantes :

S'agissant des trois projets CAMAC mentionnés en prélude, la Municipalité peut-elle nous informer sur l'état d'avancement de la procédure et nous confirmer qu'aucune autorisation n'a été donnée à ce stade ?

Dans le cas où d'autres projets CAMAC soumis à enquête publique ont été menés depuis 2019, la Municipalité pourrait-elle nous en informer en précisant s'il s'agit de modification ou de construction d'une antenne en technologie 5G ? Cas échéant, peut-elle nous préciser le lieu des antennes concernées ?

Le nouveau RPGA ayant été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 juin 2018, la Municipalité peut-elle soumettre l'ensemble des projets de modification ou de construction d'une antenne en technologie 5G sur le territoire communal à ce règlement, a fortiori à ses art. 30, 32 et 34, permettant par exemple d'éviter l'implantation d'antennes à proximité directe des écoles et des garderies ?

En ce qui concerne les antennes 5G existantes trouvées sur le site internet de l'OFCOM, la Municipalité pourrait-elle préciser qui est le propriétaire desdites antennes, l'endroit exact où elles sont implantées et les conditions dans lesquelles l'implémentation de la technologie 5G s'est effectuée et a été autorisée. S'agissait-il de nouvelles constructions ou d'adaptation d'une antenne existante en technologie 5G ?

Nous avons été récemment informés que par suite de la décision du 17 décembre de la Confédération (actionnaire pour rappel à 51% de Swisscom), l'ORNI (Ordonnance sur les rayonnements non ionisants) a été adaptée, permettant a priori de déployer les antennes adaptatives 5G sans mise à l'enquête, ce qui est inacceptable.

La Municipalité, en tant qu'autorité d'autorisation, compte-t-elle accepter de ne pas être informée de l'admissibilité d'une modification d'antenne (5G adaptatives) ?

Etant donné que les opérateurs de téléphonie mobile peuvent semble-t-il modifier leurs installations unilatéralement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et en augmenter la puissance d'émission dans des lieux à utilisation sensibles, la Municipalité pourrait-elle s'adresser au Canton afin qu'elle puisse par son intermédiaire être informée de chaque passage d'une antenne conventionnelle à une antenne adaptative, et ainsi exiger des opérateurs concernés la mise en œuvre d'une procédure de permis de construire en bonne et due forme ?

A ceci, nous souhaiterions ajouter que la 5G est l'équivalent de la fibre optique mais par voie aérienne. Swisscom nous a confirmé que d'ici 2025 elle prévoit de passer de 30% à 60% des unités d'habitations raccordées au FTTH (fibre optique jusqu'au foyer). Pourtant, aucun déploiement n'est prévu sur la commune de La Tour-de-Peilz dans les deux prochaines années. En se référant au site internet de l'opérateur, nous constatons que notre ville et Villeneuve sont les deux seules communes de la Riviera ne bénéficiant pas encore d'internet à haut débit et que la fibre optique est en construction. La Municipalité peut-elle expliquer le retard pris dans le déploiement de la FTTH ? Est-elle favorable à un déploiement de la fibre optique à l'ensemble des Boélands ?

En vous remerciant de votre considération.



La Tour-de-Peilz, le 17 janvier 2022

**RÉPONSE MUNICIPALE N° 2/2022**

le 23 mars 2022

Réponse à l'interpellation de M. Marc Wüthrich (LTDPL) « Antennes 5G sur le territoire communal »

10.03.02-2203-Reponse-02-Interpellation-Wuthrich-5G.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance de l'interpellation de M. Marc Wüthrich (LTDPL) déposée lors de la séance du 9 février dernier.

En l'état, trop d'éléments lui manquent, notamment le guide cantonal concernant la procédure et l'implantation de ces antennes qui sera mis à disposition des communes mais qui est encore en cours d'élaboration.

La Municipalité reviendra auprès du Conseil communal dès que possible pour répondre à cette interpellation.

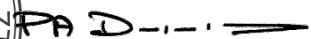
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon



Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 7 mars 2022

